

DOSSIER D'INSCRIPTION 2022-2023
ENTREE EN SECONDE GENERALE (2°G)

ATTENTION : TELEINSCRIPTION UNIQUEMENT SUR LE SITE
<https://1/teleservices.ac-versailles.fr/ts>
AVEC LES CODES FOURNIS PAR LE COLLEGE

COMPOSITION DU DOSSIER

- la feuille de renseignements
- la fiche de validation de la télé-inscription (à télécharger et à imprimer)
- une fiche langues et options (à télécharger et imprimer)
- la photocopie des 3 bulletins 2021-2022 (*indispensable*)
- la photocopie du livret de famille (Pages des parents et enfant)
- Un chèque (facultatif) d'un montant laissé à votre appréciation pour la Caisse de Solidarité » du lycée, *libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Corneille*
- En cas d'exercice de l'autorité parentale par un seul des parents joindre une copie du jugement de divorce comportant le nom de la personne qui a la garde de l'enfant (à mettre sous pli fermé)
- L'inscription à la demi-pension 2022-2023 se fera **en ligne**.
- Aller sur site du Lycée Corneille La Celle St Cloud. Puis cliquer sur le **fichier. "Démarches-simplifiées.fr"** et suivre les instructions. (Voir sur le site du Lycée Corneille pour les modalités).
- Si votre enfant dispose cette année au collège d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAi) ou d'un Plan d'Accueil Personnalisé (PAP)** merci d'en joindre une copie sous pli cacheté portant le nom, le prénom de votre enfant et la mention PAI/PAP

La présence d'au moins **UN PARENT ET DE L'ELEVE** est indispensable

L'inscription ne pourra se faire que si **LE DOSSIER EST COMPLET**

Lundi 4 juillet 2022 de 9h à 19h (merci de vous présenter avant 18H45)

Mardi 5 juillet 2022 de 9h à 13h (merci de vous présenter avant 12h45)

Horaires

Lieu : Lycée -Site Principal - 4 Avenue Pierre Corneille

Attention : à la rentrée, il ne pourra être procédé à aucun changement de classe. Si pour des raisons exceptionnelles (médicales ou disciplinaires) vous souhaitez que votre enfant soit rapproché ou éloigné d'un autre élève, vous voudrez bien le signaler par courrier séparé et il en sera tenu compte dans la mesure du possible